

# Compte rendu de la réunion du Conseil d'Orientation Stratégique et Scientifique (COSS) du 23 mars 2016

---

Réunion en visioconférence multi-sites : Issy les Moulineaux, Brest, Lille, Marseille

## Liste des participants

### **Au titre des personnalités qualifiées désignées par le comité de direction (CODIR) de l'Unité mixte de service de la Flotte Océanographique Française (UMS FOF)**

Moacyr ARAUJO (Brésil) *en visio-conférence* - MA

Philippe BOUCHET - PB

Philippe HUCHON - PH

Elie JARMACHE (secrétariat général à la mer) - EJ

Catherine JEANDEL (Présidente du COSS) - CJ

Hervé MOULINIER (Pôle Mer Bretagne) *en visio-conférence* - HM

### **Au titre des membres fondateurs de l'UMS FOF**

Bruno BLANKE (CNRS) - BB

Thomas CHANGEUX (IRD) *en visio-conférence* - TC

Patrick FARCY (Ifremer, secrétaire du COSS) *en visio-conférence* - PF

### **Au titre des présidents des commissions d'évaluation**

Vivianne BOUT-ROUMAZEILLES (CNFH) *en visio-conférence* - VBR

Pascal MORIN (CNFC) *en visio-conférence* - PM

### **Invités**

Hélène LEAU (IPEV) - HL

Olivier LEFORT (Dir. UMS FOF) *en visio-conférence* - OL

Frédéric MERCEUR (Bibliothèque La Pérouse) *en visio-conférence* - FM

Catherine MOCQUARD (Dir. Adjointe UMS FOF) *en visio-conférence* - CM

### **Absents**

Emmanuel ALESSANDRINI (DT INSU), invité

Maurice HERAL (représentant ANR)

## Ordre du jour prévu

1. Introduction
2. Approbation du CR du COSS du 26 novembre 2015
3. Accueil (ou information sur) les nouveaux représentants CNRS et IRD du COSS (*C. Jeandel*)
4. Analyse des CV des candidats étrangers (*P. Farcy*)
5. Mise en route du groupe « Infrastructure » du JPI (*P. Farcy*)
6. Information sur le demande Saint Pierre et Miquelon (*P. Morin*)
7. Avancement synthèse bibliométrique - Présentation du nouveau catalogue des campagnes océanographiques (*C. Jeandel, O. Lefort et F. Merceur*)
8. Prospective OA de l'INSU (*C. Jeandel*)
9. Avancement des groupes de travail (*C. Jeandel, P. Bouchet*)
10. Financement des campagnes à la mer – Initiative des chercheurs suite à la consultation MESR sur la simplification (*C. Jeandel*)
11. Présence en visioconférence de F. Jacq à partir de 11h30 sur le sujet de la lettre de mission qu'il a reçue du secrétaire d'état en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant l'organisation de la Flotte Océanographique Française (*F. Jacq*)
12. Points divers

### Remarque

La numérotation de l'ordre du jour est conservée dans le compte-rendu ci-dessus indépendamment de leur ordre de traitement lors de la réunion.

## 1 Introduction

Une minute de silence est observée en hommage à Aida F. RIOS, membre du COSS au titre des personnalités qualifiées, décédée accidentellement en décembre 2015.

## 2 Approbation du CR de la réunion du COSS du 26 novembre 2015

Il semble que la version 2 du CR n'ait pas circulé correctement. Les remarques sont à envoyer à P. Farcy.

Concernant l'AO navires de station 2015, PM confirme les chiffres suivants : 2 appels d'offres semestriels, avec 92 et 80 demandes soit au total 172 demandes pour 171 retenues. 1525 jours demandés sur les 6 navires de station.

## 3 Accueil des nouveaux représentants au COSS

Emmanuel ALESSANDRINI (Armement DT INSU) représentera le CNRS, comme membre fondateur de l'UMS FOF, en remplacement d'Etienne RUELLAN. Cependant, Bruno BLANKE, Directeur Adjoint Scientifique « Océan Atmosphère » était présent lors de cette réunion au titre du CNRS, EA ayant été empêché.

Hélène LEAU (IPEV) est invitée permanente à compter de la date de ce COSS. Thomas CHANGEUX, IRD membre fondateur de l'UMS FOF, sera remplacé par Frédéric MENARD (Directeur du département OCEANS de l'IRD).

## 4 Analyse des CV des candidats étrangers

Examen des candidatures au titre de « Personnalité qualifiée issues d'une communauté scientifique extérieure à la France ». La position est ouverte en remplacement de Mme Aïda F. RIOS.

Deux candidatures ont été retenues et présentées au comité. Les critères principaux de sélection étaient :

- francophonie
- expérience sur le fonctionnement et l'organisation d'une flotte de navire de recherche scientifique étrangère.

Les candidatures sont présentées par Patrick Farcy qui rappelle les expériences pertinentes des candidat-e-s pour le comité:

### JuanJo Danobeitia

1. Chercheur CSIC en géophysique, directeur du département Géosciences de l' « Institute of marine sciences » à Barcelone
2. 2002 à 2012 : Responsable du « Large scale spanish national facility ». Cette position peut être comparée à celle du directeur du Département Moyens et Opérations Navales (DMON) de l'Ifremer
3. Préparation des plans stratégiques 2006-2009 et 2010-2013 sur la flotte de recherche espagnole
4. Partenaires de projets européens relatifs à la flotte : EuroFLEETS auquel participe la France
5. Représentant espagnol dans les réseaux européens relatifs à la flotte : OFEG, ERVO, IRSO
6. Parfaitement francophone

### Lucillia Capotondi

7. Chercheur CNR en biostratigraphie, paléocéanographie et paléoclimatologie à « Institute of Marine Sciences » ISMAR, Bologne
8. Contrat au LODYC durant ses études

9. Participation à 4 campagnes à la mer
10. Membre de la Commission Nationale pour l'accès et l'utilisation des équipements associés aux moyens navals de recherche océanographique italienne du CNR – Gruppo Istruttorio Navi (GIN). Cette commission évalue les projets et programme deux navires. Les activités de la candidate dans cette commission sont des activités d'évaluation scientifique des projets.

#### Discussion au sein du COSS

Q : Le critère de discipline scientifique des candidats est-il prépondérant pour le poste ? En effet, aucun des candidats ne présentent la même discipline que Mme Aïda F. RIOS.

R : Il est convenu que ce critère n'est pas prépondérant, les attentes portant sur une vision extérieure du fonctionnement de la FOF. A ce titre, le critère prépondérant est l'expérience du fonctionnement et organisation d'une flotte scientifique.

Q : Le critère de parité au sein du COSS doit-il être pris en compte ?

R : Ce critère est secondaire par rapport aux compétences des candidats. Il peut être considéré comme correct au sein de la Flotte en général (COSS, CNFH/CNFC, opérateurs)

Q : Comment a été organisé le recrutement ?

R : De façon identique au précédent, à savoir par cooptation.

#### Arguments en faveur de Juanjo Danobeitia

11. Profil proche du responsable de la DMON, d'un responsable de Comité d'évaluation (CNFC / CNFH) et du COSS
12. Profil présentant une vision stratégique de la flotte espagnole, proche des missions du COSS
13. Organisation de la flotte espagnole proche de celle de la FOF
14. La flotte espagnole subit les mêmes problèmes de financement que la FOF
15. Considérable expérience internationale
16. Parfaitement francophone (oral et écrit)

#### Arguments en faveur de Lucillia Capotondi

17. Profil proche d'une commission d'évaluation
18. La flotte italienne est très morcelée dans son organisation, rattachée à plusieurs différents instituts, sauf les navires du CNR
19. Réserves sur la capacité écrite en Français

#### Conclusion

Au vu des compétences des différents candidats, le COSS préconise de retenir la candidature de Juanjo Donobeitia.

#### **Action sur le point 4 :**

20. CJ : Communiquer les préconisations du COSS au Comité Directeur de l'UMS qui prendra la décision

## 5 Mise en route du groupe « Infrastructures » du JPI Oceans

Patrick Farcy présente le groupe « Infrastructure » du JPI.

Le JPI Oceans (*Joint Programming Initiative Healthy and Productive Seas and Oceans*) a pour but d'élaborer une stratégie européenne pour les océans, intégrée dans le *Strategic Research and Innovation Agenda (SRIA)*. Ce dernier a identifié 10 domaines stratégiques et six actions pilotes, dont 3 sont co-animées par la France :

- 1 - "Ecosystem goods and services for coastal and marine Waters". : F. Gail (DR CNRS émérite, INEE)
- 2 - "Improved understanding of how climate change can affect ocean processes, ecosystems and the service they provide". N. Le Bris (INEE)
- 3 - "Optimisation of trans-disciplinary marine monitoring to support assessment of the physical, chemical, biological and societal consequences of climate change (including ocean acidification)", P.Y. Le Traon et P. Farcy (Ifremer)

Il est financé par la commission européenne. Les représentants français au *Management board* sont F. Jacq et G. Lericolais (Ifremer) et M. Héral et P. Monfray (ANR). C. Boyen (INSU) et JF Minster (TOTAL) participent au *Strategic Advisory board*.

En France, les initiatives vont faire l'objet d'une réunion de lancement au MENESR le 13 avril 2016. Il comprend les animateurs, le ministère et l'ANR. Son but est de proposer des thématiques de recherche ou d'évolution des infrastructures, cofinancés par les pays membre du JPI. Le document SRIA est joint à ce compte-rendu.

CJ Il serait intéressant de l'intégrer dans la prospective OA en cours. Il faudrait articuler la coordination des besoins nationaux avec le JPI.

Le COSS doit tenir compte des engagements de la France dans ces projets pour définir les perspectives d'évolution de la flotte. OL cite l'exemple du projet BONUS2 (projets de recherche transnationaux dans les mers régionales) dans lequel les tutelles nationales ont engagées leurs infrastructures. Voir pièce jointe numéro 1. OL précise que ce dernier projet va engager la programmation des navires de la FOF. Il faudra donc convenir des mécanismes de régulation afin de concilier les éventuelles demandes CNFC et BONUS sur les mêmes navires aux mêmes dates (même si le risque de conflit semble limité à ce stade). En principe, pour 1 € amené par l'ANR, l'Europe fournit 1 €. L'utilisation des infrastructures nationales est un apport « en nature ».

TC note la place importante de l'industrie dans le JPI. L'industrie influe sur la programmation de la FOF avec notamment la réalisation des campagnes de prospections minières et de compréhension de formation des gisements d'hydrocarbures.

CJ fait remarquer qu'il y a plusieurs niveaux stratégiques : la communauté scientifique est invitée à s'exprimer dans la prospective OA, l'Allenvi conseille l'ANR pour la programmation, et le JPI pense les infrastructures. Comment articuler ces différents niveaux ?

PF répond qu'il participe à ces différents comités (COSS, Prospective OA, JPI, Allenvi Infrastructures) et propose de rapporter les actions de chaque comité au COSS de façon à assurer une cohérence des actions. CJ indique que le COSS doit proposer des outils pour lier la programmation ANR s'appuyant sur les pistes proposées par le GT Mer d'Allenvi et la prospective OA. Le financement des campagnes à la mer est un exemple. Il faut étudier les projets pour que le COSS propose un positionnement. CJ étant elle-même dans le groupe « MER » d'Allenvi, elle propose à PF de l'aider dans cette démarche.

PH fait remarquer que le JPI a une démarche « top-down » à l'inverse de la prospective OA.

MA demande quel est l'effet top-down de projets JPI ou BONUS2 sur l'ANR ? Est-il possible d'initier un mouvement positif dans ce contexte ? OL indique que le mécanisme de mise à disposition des infrastructures dans le projet BONUS1 ne semblait pas très simple et que BONUS2 devrait sans doute tirer profit d'un retour d'expérience

MA demande s'il y a un effet incitatif ? OL répond qu'il est limité à 15 M€ sur 6 ans pour tous les pays d'Europe.

TC fait remarquer que les mers de façade représentent moins de 80% des surfaces maritimes françaises. OL précise que la Méditerranée ne fait pas partie du projet BONUS2. PB tient à exprimer son mécontentement sur le fait qu'il y a beaucoup de projets complexes sur des mers de façades (Manche et Mer du Nord) mais très peu sur le reste des 80% des mers françaises et qu'il faudrait s'en occuper. TC mentionne le projet « Galway »

([https://ec.europa.eu/research/iscp/pdf/galway\\_statement\\_atlantic\\_ocean\\_cooperation.pdf](https://ec.europa.eu/research/iscp/pdf/galway_statement_atlantic_ocean_cooperation.pdf) et [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-13-459\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-459_fr.htm) ).

PF explique qu'il s'agit d'une coopération US / Europe, mais qu'elle n'a pas encore eu de déclinaison pratique.

#### **Actions sur le point 5 :**

21. Réunion CJ avec PF à propos du JPI
22. Réunion CJ avec OL à propos du projet BONUS2

En l'absence de PM, le point 6 de l'ordre du jour sera traité ultérieurement.

## **7 Avancement sur la synthèse bibliométrique – Présentation du nouveau catalogue de campagnes océanographiques**

### **7.1 – Nouveau catalogue des campagnes**

Présentation du nouveau catalogue des campagnes océanographiques par Frédéric Merceur.

Lors du COSS du 26 novembre 2015, FM avait informé le COSS que des DOI (*Digital Object Identifier*) temporaires avaient été attribuées aux campagnes recensées au SISMER. Après prise en compte des retours des chefs de mission, les DOI définitifs ont été attribués en fin d'année 2015 et commencent à apparaître dans les citations. Les DOI ont été attribués à toutes les campagnes, hauturières comme côtière.

Le catalogue du SISMER des campagnes des navires de la FOF a été refondu et complété avec notamment des descriptifs de campagnes, le fruit de la collecte de nouvelles publications associées aux campagnes et les repérages effectués directement par la BLP. Un moteur de recherche est disponible <http://campagnes.flotteoceanographique.fr/>

Il existe une demande pour inclure les campagnes françaises réalisées sur les navires étrangers, mais ce cas n'a pas encore été traité car il exige une coordination avec les organismes étrangers impliqués.

#### **Questions du COSS**

### *Usagers du catalogue*

EJ demande le profil type de l'utilisateur du catalogue des campagnes. FM répond qu'il peut s'agir par exemple d'un responsable de campagne qui cherche le DOI associé à sa campagne pour pouvoir la citer dans ses publications.

### *Politique d'accès aux données*

EJ demande comment se fait l'accès aux données, quel est le schéma juridique appliqué ? FM répond que le DOI est un descriptif d'une expérimentation, la campagne, ayant pour objectif d'aider à leur valorisation. L'accès aux données se fait via la *landing page* du DOI, en se connectant à la base de données structurée avec des droits d'accès. Le DOI ne permet pas un accès direct aux données.

### *Relation avec d'autres bases de données*

TC félicite FM pour ce travail et mentionne la base de données gérée par le MNHN qui inclut des campagnes telles MusORSTOM. Il demande à ce que les DOI pointent vers ces bases de données hors SISMER. FM répond que c'est prévu et techniquement faisable. Il va relancer le MNHN sur ce sujet.

### *Avis des usagers*

HL demande quels ont été les retours et la nature des demandes de modifications de la part des scientifiques avant l'attribution des DOI définitifs ? FM indique qu'il a fallu mettre en avant le descriptif de la campagne sur les *landing pages*, qu'il a eu des confusions entre DOI campagnes et DOI données, ainsi que des corrections d'informations erronées. Il a aussi été décidé de n'attribuer qu'un DOI unique pour une série temporelle, même si son acquisition requiert plusieurs campagnes.

A voir si sur le site du Muséum, il y a des idées à prendre sur la base BESEX

### *Archivage des documents de campagne*

PB reprend l'exemple des campagnes MusORSTOM et de leur intégration dans une base de données incluant les documents liés à la campagne, notamment dans le cas de collaboration internationale où les accords (MoU, autorisations de travaux etc.) ont été archivés, dans une partie non publique de la base de données. OL indique que ces documents seront archivés, comme tous les documents ayant traités à une campagne, dans le nouveau Système de Gestion des Campagnes, SGC, en cours de développement par l'UMS.

### *Cas particulier des séries temporelles et des observatoires*

TC note que les *landing pages* sont une sorte de *hub* qui renvoie vers différentes bases de données. Il espère que ces *landing pages* sont indépendantes des organismes et non limitées aux organismes gestionnaires de la flotte. Par ailleurs il note qu'il pourrait y avoir un conflit dans le cas des séries temporelles avec les données des observatoires qui font intervenir la flotte (exemple du programme Boussole). FM précise que les DOI des séries temporelles sont attribués sur demande des responsables des séries uniquement, et non pas automatiquement comme pour les campagnes ponctuelles.

TC fait remarquer que les responsables ne sont pas forcément les porteurs des projets, comme dans le cas de PIRATA par exemple, dont les opérations peuvent être menées sur des navires US.

CJ indique que le responsable de PIRATA a beaucoup interagit avec FM. Les observatoires ont besoin de DOI s'ils génèrent des données autres qu'acquises avec la flotte, comme des données satellitaires par exemple.

PM cite le cas de l'observatoire SOMLIT réalisé sur plusieurs navires de stations, dans plusieurs stations et plusieurs observatoires. Il existe une difficulté sur le nom des campagnes / programme qui peuvent se référer à plusieurs navires.

PB suggère que les CNF H et C s'assurent que les campagnes ont un acronyme unique (non existant par ailleurs).

HL cite le cas des campagnes organisées par l'IPEV qui sont numérotées en plus de leur acronyme : ex MDXXX/Acronyme.

FM explique qu'on peut envisager plusieurs niveaux de DOI pour différents usages sur un même jeu de données, par exemple entre les campagnes et une série de campagne.

#### **Actions sur le point 7.1 :**

23. CJ va interagir avec FM pour examiner les cas « compliqués »
24. PB est mandaté par le COSS pour se coordonner avec les bases de données du MNHN

## **7.2 – Point sur la collaboration avec l'INIST**

FM décrit la méthode de travail mise au point avec l'INIST (Institut de l'Information Scientifique et Technique, CNRS).

A la BLP, la veille pour la collecte des publications associées aux campagnes se fait :

25. sur le nom des bateaux de la flotte
26. sur le premier numéro des DOI qui est commun à toutes les campagnes (10.17600)
27. Ce repérage est complété par l'IPEV pour le Marion Dufresne et validé par la bibliothèque de Nantes.
28. Avec les fiches de valorisations des dossiers de campagne
29. Avec les *landing pages* qui indiquent souvent une biblio complète compilée par le responsable.

Une fois le repérage terminé, le PI valide la liste des publications, et le tout est déposé dans Archimer. Il existe un clone d'Archimer dans la base de données de l'UMS (le SGC).

Un CDD a été embauché pour compléter le repérage des publications de la FOF entre 2000 et 2014. Fin 2015, Il a commencé à travailler sur les campagnes côtières.

#### **Questions du COSS**

##### *Difficulté d'identification des auteurs*

CJ souligne la difficulté d'identification des auteurs. FM indique en effet qu'il y a un travail en cours sur l'homogénéisation des signatures. Une demande a été faite à l'INIST, qui interroge l'INSU, l'INEE, l'IRD et le MNHN. Chaque institut collabore sans difficulté.

##### *Synthèse biblio campagnes côtières*

TC demande si une synthèse sur la bibliographie issue des campagnes côtières est disponible ? FM indique qu'il y a une veille assurée par Muriel Bouldé à Nantes et qu'un document provisoire a été communiqué à l'UMS (OL et CM). L'étude intègre les publications listées dans les fiches de valorisations des campagnes côtières en ligne sur le site de l'UMS au moment où l'étude a été réalisée.

Il n'inclut pas les publications issues des navires de stations. PM indique que l'usage des fiches de valorisations n'a été initié dans la CNFC qu'en 2005 et qu'environ seulement 10% ont été remplies.

#### **Actions sur le point 7.2 :**

30. PM, en collaboration avec FM, doit recenser les bases de données bibliographiques



existantes dans les stations marines et les observatoires. Il est recommandé aussi de mettre l'INIST dans la boucle.

31. Reboucler avec les OSU et stations marines en charge des navires de station

## **11- Lettre de mission du secrétaire d'état relative à l'organisation de la flotte. Visioconférence avec F. Jacq**

F. Jacq présente le contexte :

- la restructuration de la flotte fait l'objet de débats depuis de nombreuses années
- le rapport de l'IGAENR, publié en juin 2015, préconise le regroupement des navires en une seule structure
- Ce rapport est resté sans suite jusqu'à la lettre de mission en question

F. Jacq présente la mission :

Elle lui a été confiée personnellement. Elle comprend 4 objectifs principaux :

32. Optimisation de la gestion des moyens
33. Harmonisation pour une programmation plus intégrée
34. Plan de renouvellement de la flotte (PEF)
35. Vision raisonnée du partage des ressources

Les attendus sont la mise en place d'un Service à Comptabilité Distincte (SACD) au sein d'Ifremer, avec un budget commun, offrant des garanties aux utilisateurs. Des mesures de prudence usuelles ont été émises sur la propriété des navires et l'armement unique.

A ce jour, FJ a organisé des rencontres / prises de contact avec les autres organismes gestionnaires de FOF (IPEV, IRD, CNRS) ainsi que les autres partenaires (TAAF).

La manière de procéder est la suivante :

36. Recueil des avis, proposition et méthodologie et identification des points bloquants de chaque organisme.
  37. Etat des lieux
  38. Mise en place d'un groupe de travail
  39. Elaboration d'un schéma « martyr » de la nouvelle structuration pour l'été 2016
  40. Itération et élaboration d'un schéma optimisé pour octobre 2016
- ➔ Une première itération est prévue pour octobre
  - ➔ Résultat escompté : principe de la nouvelle organisation acté en fin année 2016 tenant compte de l'équilibre des missions, une programmation et une budgétisation commune et en assurant une garantie de moyens aux utilisateurs.

FJ précise qu'il n'a pas détecté d'impossibilité d'atteindre les objectifs fixés. Il y a aussi une réflexion à avoir en interne (Ifremer) sur le double rôle de scientifique et d'opérateur de flotte. Enfin, il faudra avoir une réflexion juridique pour pouvoir monter la nouvelle structure.

### Questions du COSS

#### *Flexibilité des objectifs*

CJ demande quel degré de liberté FJ possède-t-il sur la réalisation des objectifs. FJ La lettre de mission présente une grande flexibilité : il n'y a aucune impossibilité à proposer des

mécanismes d'adaptation. Il s'exprimera au nom de tous les organismes. Si des blocages sont identifiés, il demandera au ministère de trancher.

#### *Rôle du COSS (CJ)*

FJ : le COSS doit conseiller dans un premier temps sur les objectifs à atteindre (programmation, budget, utilisateurs, etc.), et dans un second temps être associé au processus de mise en place.

CJ propose de contribuer dans un premier temps avec les actions suivantes :

41. Actualisation du rapport du CSTF de 2013 : « Le renouvellement de la FOF ; Analyse du COSS » – Avril 2013. Voir pièce jointe numéro 1
42. Rapport du GT « Infrastructure » de la prospective OA
43. Lettre CJ / PM / VBR émise dans le cadre de la consultation sur la simplification par le MENESR. Cette lettre a été suivie d'une demande d'entretien de la part du Ministère, qui aura lieu le 11 avril.

#### *Intégration du personnel dans la nouvelle structure (HL)*

La lettre de mission ne mentionne pas le personnel qui met en œuvre les opérations à bord des navires. HL demande à FJ comment il envisage la gestion de ce personnel dans la nouvelle structure.

FJ explique que la flotte sera adossée à une structure dédiée pour assurer une unification de la programmation, de la gestion et du suivi. Il y a nécessité de proposer d'abord un cahier des charges avant de répondre à la question du positionnement des personnels. Il faudra tout d'abord comparer les modes de fonctionnement des différents acteurs, puis définir le socle commun des tâches à réaliser, et enfin voir comment les réaliser. Le périmètre de la nouvelle structure comprendra tous les aspects, de l'ingénierie des navires à la programmation. Il faut que le système tourne.

#### *Périmètre géographique de la FOF (PB)*

PB fait remarquer qu'on « s'occupe d'organiser les richesses » : la FOF est majoritairement positionnée en Atlantique N et Mer du N, il n'y a pas de bateau de la FOF en Polynésie par exemple. Les collègues sont donc obligés de se reporter sur des autres opportunités d'utilisation de navires hors FOF : projet TARA, AMP, etc. Les scientifiques travaillant sur l'Océan Indien et le Pacifique sont donc peu concernés par la lettre de mission. PM fait la remarque de la nécessaire motivation à apporter aux « jeunes chercheurs » pour ne pas les détourner de l'utilisation des navires de la FOF. L'avenir des demandes de campagne passe par la motivation des jeunes chercheurs.

#### *Contrat d'objectif d'Ifremer (TC)*

TC demande comment accéder au contrat d'objectif d'Ifremer qui est cité à plusieurs reprises dans la lettre de mission.

FJ Ce contrat est publique, et mis en ligne sur le site d'Ifremer (<http://wwz.ifremer.fr/L-institut/Documents-de-reference/Contrat-d-objectifs>). Il décrit des objectifs précis : nombre de jours, ordre de priorité, etc. le cas de l'Outre-Mer est en effet plus compliqué. Ifremer a commencé à remplir ses objectifs en réalisant une programmation pluriannuelle et un ciblage de zones géographiques.

#### *Les structures de suivi et d'évaluation*

TC interroge FJ sur la forme au futur de la phrase « des structures de suivi et d'évaluation SERONT mises en place ». Les CNFH et C existent déjà, ainsi que le COSS. Que signifie cette phrase ?

FJ Les commissions existent déjà mais le comité d'utilisateur n'est pas encore en place. Il faudra reconcevoir complètement la structure, y compris son interaction avec les commissions. Je ferai des propositions s'il est nécessaire d'en faire.

#### *Le Plan d'Evolution de la Flotte (PEF)*

CJ indique que le PEF présenté au ministère par l'UMS avait été mûrement réfléchi par les différents acteurs et qu'il correspondait au besoin de la flotte au temps de sa soumission.

FJ indique que la structure unique est un prérequis au financement du PEF.

BB exprime la satisfaction de l'INSU à propos du financement à venir du PEF car l'INSU a un parc à rénover.

FJ explique qu'Allenvi lui a délégué le suivi des infrastructures. Il entend souvent que la TGIR FOF coûte cher, mais il met son coût (~60 M€) en perspective du spatial qui coûte environ 1.4 milliard d'€.

#### *Le financement global des campagnes (voir aussi point 10)*

VBR explique que le problème du financement des campagnes devrait être discuté dans son intégralité, c'est-à-dire en incluant l'évaluation, la logistique, la campagne, ainsi que les analyses et le traitement des données. Elle déplore que ce problème ne soit pas abordé dans la lettre de mission.

FJ évoque un modèle financier de type NERC. Il remarque qu'élargir la structuration de la flotte à la problématique du financement global ajoute une complexité importante à sa mission.

HL regrette que le budget de fonctionnement de la flotte ne soit pas mentionné dans la lettre de mission et n'entre pas dans son périmètre.

#### **Actions sur le point 7 :**

44. Adaptation par le COSS du document du CSTF pour prendre en compte les évolutions naturelles de la flotte (jouvence de la Thalassa, sortie de flotte du Suroît, ...)
45. Ensuite, comment optimiser le temps de recherche des financements (simplifier la complexité et améliorer le gain de temps) pour les campagnes afin d'être plus efficace.

## **10- Financement des campagnes à la mer – Initiative des chercheurs suite à la consultation MESR sur la simplification**

CJ présente une lettre rédigée par CJ, PM et VBR dans le cadre de la consultation sur la simplification par le MENESR, qui a circulé dans le COSS (voir annexe 1). Elle l'illustre par plusieurs exemples de campagnes évaluées P1 par le CNFH, labélisées par des programmes internationaux, évaluées positivement par LEFE mais rejetées par l'ANR. Lors du forum de consultation, les chercheurs ont indiqué clairement leur désaccord avec le fonctionnement de l'ANR, dont le taux de succès est de 7% mais surtout, les critères d'évaluation des dossiers de campagne en mer différents de ceux de l'ANR.

Cette situation entraîne des difficultés pour les chercheurs à accéder à la FOF et conduit à une sous-utilisation de cette dernière. Cette situation est paradoxale dans un pays possédant une flotte de qualité et la seconde ZEE mondiale. Par ailleurs, elle est « dangereuse » car elle pourrait mener à la perte de certains navires.

FJ indique qu'il a déjà travaillé sur le sujet dans un autre contexte, sans succès. Il veut bien aborder la question pour la flotte.

VBR a calculé le coût du fonctionnement des différents comités d'évaluation (CNFH, LEFE, ANR), du temps chercheur passer à répondre aux AO ainsi que des gestionnaires de laboratoire. Elle arrive à la

conclusion que « les économies réalisées sur le processus d'évaluation [...] permettrait d'augmenter de 35% le nombre de jours de campagne ».

HL demande comment a été calculé ce coût et exprime être en désaccord avec le chiffre de 35%, qui correspond à plus de 10 M€. Par ailleurs, elle fait remarquer que les budgets mobilisés pour les comités d'évaluation ne sont pas les mêmes que ceux dédiés au fonctionnement de la flotte.

Le calcul du cout des guichets multiples est présenté en annexe 2.

CJ indique que, suite au post de cette lettre sur le blog de MENESR, elle a été contactée par le Ministère qui lui a proposé un rdv, le 11 avril avec M. Indelicato et Mme Vergès. CJ fera un point d'info au COSS à l'issue de cette réunion

#### **Actions sur le point 10 :**

46. Echange VBR et HL à propos du chiffre de 35%

47. Rdv CJ MENESR le 11 avril

## **6- Information sur la demande « Saint Pierre et Miquelon »**

PM présente une demande inhabituelle exprimée à la CNFC dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. Il s'agit d'une demande de campagne pluridisciplinaire, de 90 jours, à bord de l'Antéa, au large de St Pierre et Miquelon. La CNFC a répondu que le dossier type CNFC n'est pas adapté à une campagne de cette envergure et a demandé à ce que la demande soit donc étoffée.

OL signale qu'il faut attendre le résultat de l'évaluation avant de considérer les questions budgétaires liées à la programmation.

TC indique que l'AO CNFC était ouvert à cette zone et que l'Antéa peut rayonner sur de larges espaces maritimes. PM explique que l'Antéa est le seul navire côtier à faible tirant d'eau pouvant traverser l'Atlantique.

Il n'est pas demandé au COSS de statuer sur cette campagne, ce n'est pas son rôle, mais la CNFC a pensé utile d'en faire un point d'information du fait du cas particulier de cette demande.

## **9- Avancement des groupes de travail**

48. GT "Financement des campagnes" : voir point 10

## **8- Prospective OA de l'INSU**

Ce point a été abordé à différentes reprises dans les autres points.

**Tous les points à l'ordre du jour ont été abordés. Pas de point divers.**

## Relevé d'actions

Objet	Action	Acteur	Echéance
<b>Candidatures personnalités extérieures</b>	Communiquer les préconisations du COSS au Comité Directeur de l'UMS	CJ	CoDir du 31/03/16
<b>JPI Océan</b>	Relations avec les autres comités (COSS, prospective OA, Allenvi Infrastructures)	CJ / PF	Prochain COSS
<b>BONUS2</b>	Information sur le projet BONUS2	CJ / OL	Prochain COSS
<b>Synthèse biblio</b>	Examen des cas « compliqués » : série, observ.	CJ / FM	Prochain COSS
<b>Synthèse biblio</b>	Coordination avec le MNHN	PB	Prochain COSS
<b>Synthèse biblio</b>	Recensement des bases de données bibliographiques existantes dans les stations marines et les observatoires	PM / FM	Prochain COSS
<b>Financement global</b>	Expliciter le chiffre de 35% d'économie avancé dans la lettre sur le financement	HL / VBR	Prochain COSS
<b>Financement global</b>	Réunion avec le MENESR	CJ	11 avril 2016

## ANNEXE 1 :

Lettre « Financement des campagnes à la mer ». Initiative des chercheurs suite à la consultation MESR sur la simplification

### **Financement des campagnes en mer**

#### **Etat des lieux au 1/02/2016**

**Catherine Jeandel** (Présidente du Comité d'Orientation Stratégique et Scientifique de la Flotte Océanographique Française)

**Viviane Bout-Roumazeilles** (Présidente de la Commission Nationale pour la Flotte Hauturière, CNFH)

**Pascal Morin** (Président de la Commission Nationale pour la Flotte Côtière CNFC)

#### LES PROBLÈMES RENCONTRES

Aujourd'hui, un(e) chercheur(se) ou chef de mission (appelé CM ci-dessous) qui veut monter une campagne en mer dans le cadre d'un projet scientifique doit théoriquement faire les parcours suivant, avec une légère distinction entre campagne « hauturière » et « côtière ».

##### **1- Plus spécifique aux campagnes hauturières**

Automne année N-2

- CM soumet un dossier auprès du CNRS-INSU pour obtenir un label et un soutien qui peut permettre, dans les meilleurs cas, de financer les envois de matériel au point de départ du navire (volume qui peut représenter 8 containers 20 pieds) ainsi que les transports de scientifiques embarquant. Les budgets CNRS/INSU étant en chute libre, cette fonction n'est cependant plus assurée que très partiellement...CM court aussi après les labels internationaux afin d'en renforcer poids et rayonnement.
- CM soumet un dossier auprès de la commission d'évaluation de la flotte hauturière (CNFH)
- CM soumet un pré-projet à l'ANR

Ces 3 instances évaluent la pertinence du projet et sa qualité scientifique (qui est le premier critère) et la CNFH évalue aussi de façon très rigoureuse les moyens demandés (type de navire, équipements, opérations à la mer...). A l'issue de ces évaluations :

- l'INSU propose de soutenir (ou pas) le projet
- la CNFH classe la campagne en priorité 1 (à programmer), 2 (programmable sous réserve) ou la rejette ; l'ANR accepte de voir (ou pas) le projet complet

Printemps année N-1

CM soumet un dossier complet à l'ANR. A noter que les CNF ont modifié leurs calendriers d'évaluation pour s'adapter à ceux de l'ANR, mais le système est totalement grippé pour autant.

*Pour certains navires (ex Marion Dufresne, certains cas Ifremer), le budget inclut des « frais de bord » c'est-à-dire une participation au coût du navire (fioul, salaires...). Dans la majorité des cas, sauf négociation très tendue, l'ANR refuse de prendre en charge ces coûts. Cette logique de « frais de bord » a été mise en place entre 2009 et 2010, malgré un avis contraire des experts consultés (CSTF). En outre, selon la localisation de la campagne, les coûts peuvent varier d'un facteur 6 pour la même durée, ce qui est particulièrement inégalitaire. Cette opacité dans la capacité ou non à décrocher un financement est extrêmement handicapante. La France est le seul pays à mener cette politique.*

Il est fréquent que l'ANR considère que les campagnes, dont la majorité s'inscrit dans des programmes internationaux (vu sa taille, il est inimaginable d'explorer l'océan seul et sans

se coordonner), ne sont ni originales (il est reproché au proposant de faire des choses similaires aux voisins), ni compétitives (alors qu'on essaye justement d'être totalement collaboratifs). Deux critères majeurs qui justifient un refus de soutien alors qu'ils sont la base du métier. Les équipes se retrouvent donc « classées P1 » par la commission flotte (sésame pour accéder à du temps navire), mais sans argent pour acheter, expédier le matériel, puis faire les analyses, publier, présenter en congrès, etc.

Dans le meilleur des cas (rare), le chef de mission peut réussir à rassembler le budget complet nécessaire pour réaliser sa campagne et la science qui en dépend en répondant à de multiples appels d'offre (INSU pré et post campagne, ERC, ANR, Région, IDEX, BQR, RTRA, etc...) et des financements de thèse via ces projets ou les Ecoles Doctorales. A chaque demande correspond un conseil/comité d'évaluation, ce qui ajoute au coût consolidé de la campagne.

Les différents financements n'arrivent jamais de façon synchrone, ce qui conduit fréquemment à des situations « navire sans financement » ou « financement sans navire ». En outre, chaque sous-enveloppe est ponctionnée pour frais de gestion. Au final, le CM passe plus de temps à lever des fonds qu'à préparer la campagne du point de vue scientifique

## **2- Plus spécifique aux campagnes « côtières »**

Pour les campagnes côtières, l'évaluation des demandes de campagnes se déroule de la même manière avec un calendrier différent et plus court pour garder une bonne réactivité de programmation. L'accès aux sources de financement est également multiple ((Fonds propres des organismes : Ifremer, IRD, CNRS INSU et INSEE), EU, ANR, Collectivités Territoriales, EDF, ...) nécessitant le dépôt de plusieurs dossiers.

### **Conclusion :**

**CM devient vite un CA (chercheur d'argent), qui coûte très cher à l'état quand il ne fait plus de recherches. Peu de campagnes sont soutenues malgré la grande qualité des dossiers, la communauté est de façon générale de plus en plus réticente à investir temps et énergie dans la rédaction de projets, notre situation suscite l'incompréhension de nos collègues étrangers car la FOF est de grande qualité mais gravement sous-utilisée pour la recherche, et la position de la communauté nationale sur le plan international est en recul. Enfin il est fréquent qu'une campagne hauturière qui réunit tous les critères attende plusieurs années (4 voire 6 ans) pour être programmée, en attente éventuelle d'« un affrètement privé » qui permettra d'amener le navire à moindre frais sur le lieu de campagne.**

### **Recommandation :**

**Nous proposons un système unique d'évaluation (pré-campagne + frais logistiques + missions+ analyses et traitements) de la recherche s'appuyant sur des campagnes en mer (pré-campagne + frais logistiques + missions+ analyses et traitements). Ceci permettrait d'augmenter significativement le nombre de jours de campagnes financés simplement grâce aux économies réalisées sur le processus d'évaluation (un calcul a été fait avec une moyenne de 3 réponses à des appels d'offres différents : CNFH/CNFC, INSU, ANR, ou autres, qui sera joint à ce courrier) sans injecter plus d'argent dans le financement. Et cela sans tenir compte du temps et de l'énergie gagnée par le chercheur, ni du caractère incitatif du système pour les jeunes collègues.**

**Il serait sage aussi de recadrer le budget global consacré à la Flotte Océanographique Française pour que le 2<sup>ème</sup> pays maritime du monde ne demande plus à ses chercheurs (et aux agences/organismes de recherche) de participer au fonctionnement des navires, ce qu'il est le seul à faire.**

Calcul du cout des guichets uniques

	<b>Coût complet commission évaluation (salaires inclus) pour 40 dossiers</b>	
hotel+repas	frais de séjour	10 800 €
1 réunion commission+1 réunion bureau	frais de transport	16 000 €
incluant travail pendant+avant+ après	coût consolidé membres commission	76 800 €
coût horaire 32€ - 3 experts par dossier	coût consolidé experts	38 400 €
coût supplémentaire secrétaire + bureau	secrétariat	7 168 €
6% du coût total	gestion+frais connexes	8 950 €
	<b>Total</b>	158 118 €
	<b>Coût total commissions (3,5 parmi CNFH + INSU/INEE/IRD/ANR/ERC etc)</b>	<b>553 413 €</b>
	<b>Coût guichet multiples sur attribution financement (35 campagnes programmables)</b>	
billetterie + transport matériel	Coût logistique campagne (35 campagnes)	700 000 €
préparation campagne + achat matériel + analyses post-campagne	Coût analytique campagnes (35 campagnes)	8 750 000 €
	<b>Perte guichets multiples 10% (univ-CNRS-Labo, etc.)</b>	<b>945 000 €</b>
4 personnes - 1 mois travail (32€ horaire)	<b>Coût consolidé dépôt dossiers par financement (35 demandes)</b>	1 003 520 €
3,5 demandes (ANR, INSU/INEE, ERC, etc)/campagnes	Coût consolidé dépôts	<b>3 512 320 €</b>
	Total (A+B+C)	<b>5 010 733 €</b>
	équivalent nombre de jours (50000€/jour navire)	<b>100,2</b>
	300 jours campagnes évaluées CNFH réalisées/an	<b>33%</b>

A

B

C